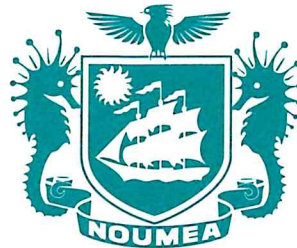


DD/LM  
Interne : 304

Mis en ligne le :

24 JAN. 2023



VILLE DE NOUMEA

ARRETE N°2023/334

ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE D'ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA PROXIMITE - DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

Le Maire de la Ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2016/836 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa – pôle vie locale,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2023/335 du 24 JAN. 2023 accordant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement de la direction politique de la ville,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2023/336 du 24 JAN. 2023 affectant monsieur Loïc BROQUART au poste de chef du service développement de la proximité – direction politique de la ville,

Considérant que, dans le souci d'une bonne administration de la commune, il est nécessaire de donner délégation de signature au chef du service développement de la proximité dans une série de domaines,

ARRETE :

ARTICLE 1. –

Sous la surveillance et la responsabilité du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et de la directrice de la politique de la Ville, **monsieur Loïc BROQUART**, chef du service développement de la proximité, reçoit délégation de signature pour les documents suivants :

■ **En matière de ressources humaines :**

- Entretiens annuels d'échange (EAE),
- Feuilles n°1, 2 et 3 d'accident du travail ou de maladie professionnelle,
- Rapports de stage,
- Autorisations spéciales d'absences pour activité syndicale,
- Absences de service fait,
- Ordres de service pour les déplacements de personnels, avec un véhicule de service, hors des limites de la commune de Nouméa.

■ **En matière de finances :**

- Bons de commande relatifs au budget de fonctionnement et d'investissement du service pour un montant n'excédant pas **500.000 Frs/CFP**,
- Ordres de service relatifs aux marchés publics,
- Etats des sommes dues.

■ **En matière d'instruction de dossiers :**

- Correspondances relatives à la mise à disposition des espaces municipaux de quartiers.

■ **Toutes correspondances n'emportant pas décision au fond :**

- Bordereaux d'envoi, récépissés, accusés de réception, bons de livraison,
- Toutes correspondances visant à demander ou donner des renseignements, des avis nécessaires à l'étude d'un dossier ou pour information.

**ARTICLE 2. -**

Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures.

**ARTICLE 3. -**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux (2) mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours gracieux auprès du maire ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4. -**

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Commissaire délégué de la république pour la province Sud, sa notification aux intéressés et publié par voie électronique.

**DESTINATAIRES :**

Agent.....	1
DPV (SVDC).....	1
DRH (DI).....	1
DF .....	1
DAJM (SC) .....	1
DSI .....	1
Mise en ligne .....	1
Subdivision Administrative Sud.....	1

Nouméa, le 24 JAN. 2023  
Le Maire



Sonia LAGARDE



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE D'ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA PROXIMITE - DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE (MAJ 01/02/2023 : Loïc BROQUART)

---

Date de transmission de l'acte : 24/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 24/01/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-00334 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230124-2023-00334-AR

---

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : Ghislaine OUSSET ID

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Délégation de signature au personnel administratif